

Décision n° 2024-285 du 27/09/2024 - Nomination auprès du Comité scientifique permanent « Pédiatrie » de l'ANSM

Le Directeur général par intérim de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 20218-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du Conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-121 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « pédiatrie » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2023-122 du 27 juillet 2023 modifiée portant nomination auprès du comité scientifique permanent « pédiatrie » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Décide

Article 1^{er} : Est nommée membre du comité scientifique permanent « pédiatrie » pour la durée du mandat restant à courir :

- Madame FLAMEIN (Florence)

Article 2 : La Directrice Europe et innovation est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 27 septembre 2024

Alexandre de LA VOLPILIERE
Le Directeur général par intérim